

Minister
of National Defence



Ministre
de la Défense nationale

Ottawa, Canada K1A 0K2

Le 3 novembre 2021

L'honorable Louise Arbour C.C., G.O.Q.
Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1000, rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal, QC H3B 5H4
Canada

Madame Arbour,

C'est avec plaisir que j'ai reçu votre rapport provisoire et vos recommandations dans le cadre de votre rôle en charge de l'Examen externe complet et indépendant du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces armées canadiennes (FAC). Je partage vos préoccupations et je conviens qu'il est nécessaire d'établir un processus qui facilitera le traitement des allégations d'infractions sexuelles d'une manière indépendante et transparente en dehors des FAC et du système de justice militaire.

Je vous suis reconnaissante des efforts que vous déployez pour poursuivre l'excellent travail de l'honorable Marie Deschamps et de l'honorable Morris J. Fish. Je crois fermement qu'une approche globale pour aborder le harcèlement et l'inconduite sexuelle dans les FAC est nécessaire pour que les FAC soient à la hauteur de leurs valeurs déclarées et des attentes des Canadiens. Je suis donc heureuse d'accepter vos recommandations provisoires et de vous informer que l'Équipe de la Défense commencera immédiatement à travailler à leur mise en œuvre. Ce processus comprendra la mise en œuvre de la 68^{ème} recommandation de l'honorable Morris J. Fish. En particulier, toutes les agressions sexuelles et autres infractions criminelles de nature sexuelle en vertu du Code criminel, y compris les infractions sexuelles historiques, présumées avoir été perpétrées par un membre des FAC, passé ou présent, seront référées aux autorités civiles.

J'ai le plaisir de vous informer que le Grand Prévôt des Forces canadiennes (GPFC) et le Directeur des poursuites militaires (DPM) travaillent rapidement à l'élaboration des mécanismes et des processus qui seront nécessaires pour mettre en œuvre vos recommandations provisoires. Je comprends qu'ils ont l'intention de communiquer avec votre équipe afin de s'assurer que leur travail de mise en œuvre demeure conforme à vos recommandations. De plus, le GPFC et le DPM ont commencé à discuter avec leurs homologues fédéraux, provinciaux et territoriaux (FPT) de la mise en œuvre de ces recommandations provisoires et mes représentants collaborent avec le ministère de la Justice qui a confirmé sa volonté de faciliter ou d'appuyer ces discussions FPT.

En tant que ministre, je veillerai à ce que vous soyez tenue informée à chaque mois des mesures prises pour mettre en oeuvre vos recommandations par intérim et je vous serais reconnaissante pour tout conseil que vous pourrez nous prodiguer sur le processus de mise en œuvre de ces mesures à partir d'ici. L'examen public sans précédent dont fait l'objet l'institution représente une occasion tout aussi inédite d'apporter des changements significatifs pour renforcer la confiance dans les FAC et le système de justice militaire, et j'attends avec impatience vos recommandations finales pour contribuer à ce changement.

Je vous remercie à nouveau pour votre lettre et pour votre travail continu sur votre examen externe. J'ai été heureuse de discuter avec vous de ces recommandations provisoires et je me réjouis de la poursuite de nos discussions dans le cadre de vos travaux en cours pour préparer votre rapport final.

Cordialement,



L'Honorable Anita Anand, CP, Députée
Ministre de la Défense nationale